# 

* Date : 31-10-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011740735
* Author :

Par jugement du 24 octobre 2011, le tribunal de commerce de Liège a déclaré, sur aveu, la faillite de M. Albert Ravet, né le 21 mai 1931, domicilié à 4020 Jupille-sur-Meuse, avenue d'Aix-la-Chapelle 30, B.C.E. n° 0604.564.772, activité : construction mécanique sous la dénomination : « Ravet New Cobelca » .
Juge-commissaire : M. André Salmon.
Curateurs : Me Jean-Luc Lempereur, avocat à 4020 Liège, quai G. Kurth 12.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège à 4000 Liège, palais de justice, annexe sud, place Saint-Lambert 30/0003, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au 8 décembre 2011.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) M. Godin.